



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2026 – 17H30 MOLINES EN QUEYRAS

Présents : BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, COCHARD Simon, FAVRE Laëtitia, GARCIN Valérie, MARTIN Daniel, MORDACQ Marion, SALLES Dominique.

Absentes : DECLERCQ Amandine (pouvoir à GARCIN Valérie), ROUX Delphine (pouvoir à CHALLOT Serge).

Secrétaire de séance : MARTIN Daniel.

1/ Approbation du compte-rendu du 30 juin 2026.

Madame le Maire propose d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2026.

Vote : Pour à l'unanimité

2/ Aide aux familles pour les forfaits de ski alpin.

Madame le Maire rappelle que la gratuité des forfaits de ski pratiquée pour les jeunes de moins de 18 ans n'est plus tolérée par le législateur et donc plus possible.

Après échanges avec les exploitants des remontées mécaniques, la Communauté de communes a décidé de reconduire l'aide aux familles pour les forfaits de ski alpin afin de favoriser la pratique du ski pour les enfants du territoire sur la base de la remise consentie par ceux-ci pour un achat en volume.

La Commune participe à hauteur de 100 euros, reste à la charge des familles 37 euros par enfant.

Vote : Pour à l'unanimité.

3/ Travaux complémentaires relatifs à l'éclairage public.

Madame le Maire rappelle les enjeux de cet aménagement pour la commune.

Les travaux complémentaires s'élèvent à 30 718.50€. Ces travaux ne sont pas comptabilisés dans les subventions. Cela signifie que les communes doivent les rembourser en intégralité au SIGDEP.

En Résumé :

73 692€ (prévisionnel en fonction des subventions et du FCTVA)

6 903.36€ (géo détection)

30 718.50 € (travaux complémentaires)

TOTAL estimé à 111 313.86 €

Vote : Pour à l'unanimité.

4/ Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois.

Madame le Maire indique que cette convention consiste à donner mandat à l'ONF pour procéder, au nom de la commune et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Vote : Pour à l'unanimité

5/ Attribution des offres pour la cabane de la Gardiole.

Madame le Maire rappelle qu'un avis sur la plateforme de marché public a été déposé le 25 juin 2026.

La date limite de réception des offres a été fixée au 27 juillet 2026.

La consultation a fait l'objet de plusieurs lots.

Après analyse des différentes offres lors de la commission d'appel d'offres du 03 Aout 2026, il résulte que les lots sont attribués aux entreprises de la manière suivante :

Lot 1 – MACONNERIE : à l'entreprise INT EXT représentée par LEPELLEY Matthieu pour un montant de 44 578.05 € HT

Lot 2 – MENUISERIE CHARPENTE : à l'entreprise MARTINET Jean François pour un montant de 62 269 € HT (hors option)

Lot 3 – ELECTRICITE : à l'entreprise ALBERT Christophe pour un montant de 9 612.74 € HT

Lot 4 – PLOMBERIE : à l'entreprise TONDA Hervé pour un montant de 6 556.00 € HT

TOTAL DES TRAVAUX : 123 015.79 € HT

Vote : Pour à l'unanimité

6/ Décision Modificative n°1 – Budget Eau.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 21 21531 54	25 000,00		
D I 21 21531 OPNI		25 000,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	25 000,00	
	Réductions	25 000,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	25 000,00
Solde Réductions	25 000,00
Ouv. - Réd.	

Vote : Pour à l'unanimité

7/ Tarification pour le ménage des locations.

Madame le Maire indique que dans le cadre de la location à la semaine des appartements se trouvant au sein de la résidence les Myosotis, une caution de 80 € ou 100 € (montant défini en fonction de la capacité du logement) pour le ménage va être demandée aux locataires à leur arrivée.

Ainsi, dans le cas où l'appartement ne serait pas rendu propre à leur départ, Madame le Maire propose que la Mairie facture aux locataires cette somme de 80 € ou 100 €.

Vote : Pour à l'unanimité.

Questions diverses :

- Portage des repas pour la cantine : il devient nécessaire de lancer la consultation des entreprises. La communauté des communes assure le portage jusqu'aux vacances de la Toussaint.
- Poste de responsable de bibliothèque : l'offre d'emploi va être diffusée prochainement en concomitance avec Saint-Véran.
- Casiers à ski (local sous la billetterie à Clot la Chalp) : présentation des devis.
- Camion pizzas : un courriel a été envoyé à l'exploitant afin de trouver une solution à l'amiable pour cet équipement se trouvant à l'entrée du village et qui n'est plus exploité depuis plusieurs années. Une régularisation des autres aménagements installés sur la commune, sans autorisation, va également être faite.
- Bilan du comité culturel : beaucoup de visiteurs à l'exposition et de participants aux conférences. Une belle réussite et un remerciement aux bénévoles pour le travail fourni.
- Réfection du mur du cimetière : point sur l'état d'avancement du projet en lien avec l'architecte.
- Eau : point sur la période de non-consommation de l'eau rencontrée durant la fin août et les évolutions en termes d'équipements dont il faut se doter.

Fin de la séance à 19h50.

Le Maire

GARCIN Valérie



Le Secrétaire

MARTIN Daniel

